

La
Provence
24 oct 1992

Prud'hommes: "un patronat décomplexé", accuse la CGT

Le syndicat impute au collège employeur des dysfonctionnements

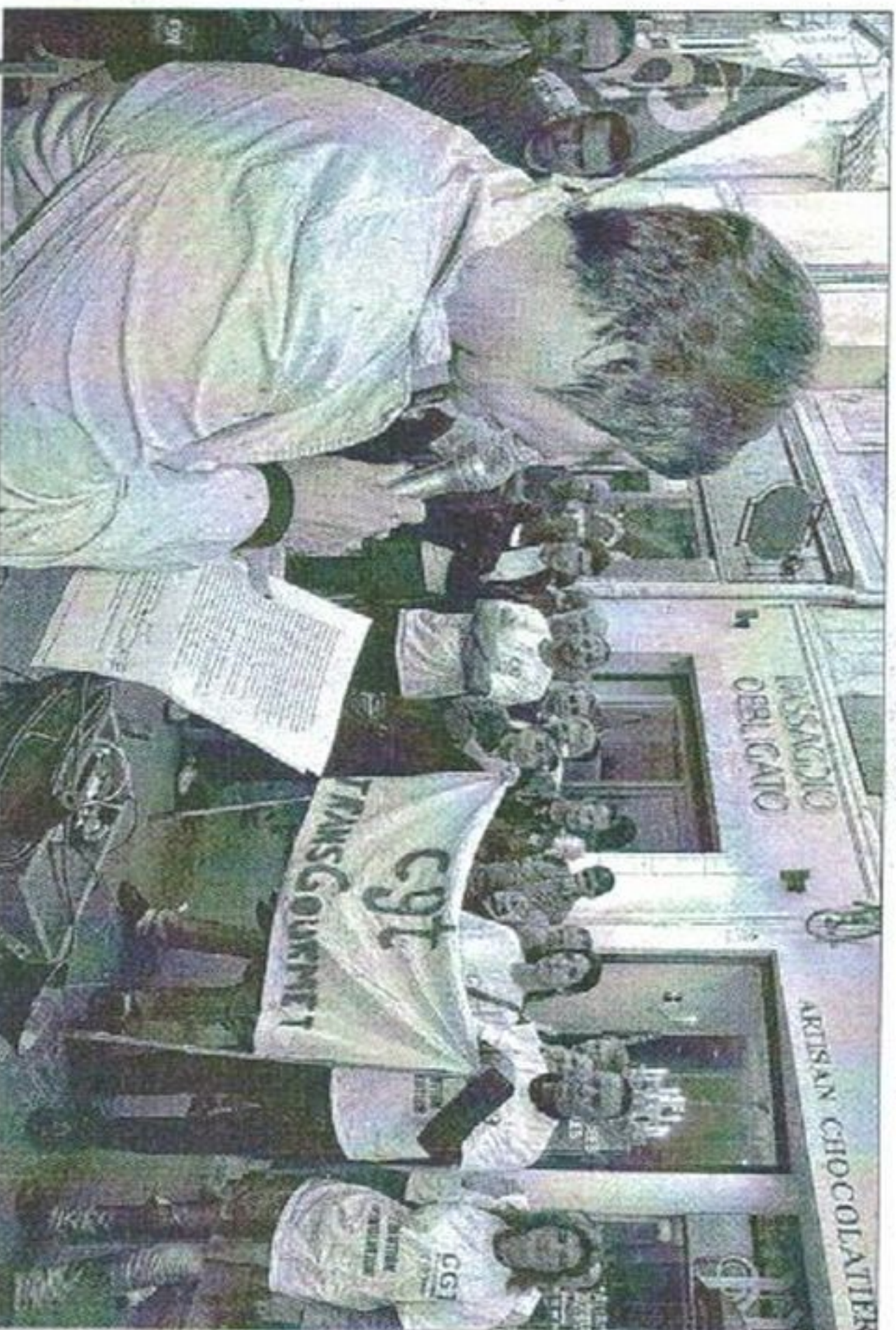
Le torchon brûle entre les collèges employés et employeurs au Conseil des prud'hommes d'Arles. Ce n'est pas à vrai dire une nouveauté. Depuis des années, la rentrée solennelle de cette juridiction donne lieu à une sévère "remontée de bretelles" de la part du procureur adjoint Lapierre. En janvier dernier, *La Provence* avait même tiré à son propos, "la lutte des classes continue". Un bras de fer entre la CGT et le collège employeur avec à sa tête Alain Fargier, président du Conseil cette année. Du coup, la marche de la justice est ralentie, notamment avec un nombre important de dossiers sans

"J'ai écrit le mot salaud mais c'est dans le cadre d'une citation."

jugements renvoyés devant un magistrat professionnel, le juge départiteur.

Hier après-midi, la CGT avait déplacé en nombre ses militants pour "charger" son adversaire, qualifié de "patronat décomplexé" par Claude Mas. Des militants de tout le département étaient venus prêter main-forte, dont le secrétaire départemental Serge Staquet.

Quels sont les griefs? La mise en place de la médiation payante se substituant aux juges. Le



Les militants de la CGT rassemblés hier après-midi sous les fenêtres du Conseil des prud'hommes. Un peu plus tard, une délégation rencontrera le président Fargier.

PHOTO EDUARD COULOT

refus de payer aux juges des dépassesments indemnitaires lorsque les 5 heures prévues pour rédiger un jugement sont dépassées. Des attaques contre des juges du collège employés, et même des propos grossiers, le président Fargier aurait traité de "salaud" un conseiller dans un courrier. "C'est odieux, et indigne" s'insurge la vice-présidente Muriel Ré.

Le président Fargier s'est expliqué devant une délégation. "J'ai écrit le mot salaud mais

c'est dans le cadre d'une citation d'un auteur russe. Quant aux dépassesments de temps de rédaction, j'applique une directive, et je motive ma décision à chaque fois. Ceci dit, j'ai fait des exceptions lorsque les affaires sont complexes. Enfin, sur la médiation, j'applique là encore la directive du président du tribunal de grande instance de Tarascon qui a demandé sa mise en place pour évacuer un trop plein de dossiers. Cette année, il n'y a qu'une seule action de ce genre".

Et Alain Fargier de tempérer: "Regardez, le dossier Transfourmet a été jugé et les 35 salariés ont gagné."

Hier on s'est parlé aux Prud'hommes mais sans se convaincre. Visiblement le fossé est encore grand entre les deux parties. Les syndicalistes ont d'ailleurs poursuivi leur mouvement revendicatif en allant ensuite manifester devant la Chambre de commerce et d'industrie.

Jean-Luc PARPALEIX